

→ DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

- ▶ Guitare, orgue, piano, piano jazz, synthétiseur
- ▶ Violon, alto, violoncelle, contrebasse,
- ▶ Violes de gambe, flûtes à bec/traverso, clavecin
- ▶ Hautbois, clarinette, flûte traversière, trompette
- ▶ Luth et théorbe
- ▶ Chant, atelier lyrique, ensembles vocaux
- ▶ Variété, improvisation, jazz
- ▶ Jardin musical à partir de 3 ans
- ▶ Éveil musical 5-6 ans : *initiation ludique par le rythme, le chant et la pratique de petits instruments*
- ▶ Formation musicale et chant choral
- ▶ Histoire de la musique et analyse
- ▶ Maîtrise d'enfants et adolescents
- ▶ Chœur adultes : *comprenant la formation musicale adaptée et la technique vocale*
- ▶ Musique de chambre
- ▶ Ensembles divers : *musique ancienne, atelier jazz, flûtes, violes de gambe, violoncelles...*
- ▶ Orchestres : juniors, 1^{er} cycle, grand orchestre
- ▶ Technique Alexander
- ▶ Classes à horaires aménagés (CHAM)
- ▶ Orchestre à l'école



→ LOCATION D'INSTRUMENTS

Le conservatoire met à disposition des élèves un certain nombre d'instruments pouvant être loués par contrat annuel.

Location annuelle : 46 euros

accompagnés d'un chèque de caution** de **77 euros libellé à l'ordre du Trésor public.**

**Le chèque sera encaissé lors du dépôt, et remboursé à la restitution de l'instrument, fin juin de chaque année.*

FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT OU CHANT		
	TARIFS	
	CAPM*	HORS CAPM
▼ CURSUS MUSICAL		
Formation Musicale + Instrument + Pratique collective	256 €	440 €
Maîtrise + Formation Musicale	90 €	440 €
JARDIN MUSICAL - ÉVEIL ▶	115 €	180 €
FORMATION MUSICALE SEULE ▶	115 €	180 €
▼ PRATIQUES COLLECTIVES SEULES		
▶ Orchestres, Chœurs, Chorales, Histoire de la Musique et analyse,	43 €	75 €
▶ Atelier Jazz, Musique de Chambre et Ensembles		
HISTOIRE DE LA MUSIQUE - ANALYSE ▶	60 €	100 €
CURSUS AMATEUR (Arc-en-ciel) ▶	110 €	200 €
COTISATION 2^e activité à partir du 2^e cycle ▶	100 €	256 €

*Tarifs calculés selon le quotient familial sur présentation de l'avis d'imposition (pour les habitants de la CAPM).

Droit d'inscription ou de réinscription : **51 €** déductible de la cotisation annuelle et **43 €** pour les pratiques collectives

- Règlement par semestre

- Tarif dégressif pour les familles : 3^e inscrit -50 %, 4^e inscrit -75 %



Conservatoire de MUSIQUE DU PAYS DE MEAUX



LE CONSERVATOIRE ACCUEILLE TOUS LES PUBLICS DÈS L'ÂGE DE 3 ANS

DES COMMUNES DU PAYS DE MEAUX

BARCY, BOUTIGNY, CHAMBRY, CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, CRÉGY-LES-MEAUX, FORFRY, FUBLAINES, GERMIGNY-L'ÉVÊQUE, GESVRES - LE CHAPITRE, ISLE-LÈS-VILLENY, MAREUIL-LÈS-MEAUX, MEAUX, MONTCEAUX-LÈS-MEAUX, MONTHYON, NANTEUIL-LÈS-MEAUX, PENCHARD, POINCY, QUINCY-VOISIN, SAINT-FIACRE, SAINT-SOUPPLETS, TRILBARDOU, TRILPORT, VARREDES, VIGNELY, VILLE-MAREUIL, VILLENY

INSCRIPTIONS : DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H

🏠 49, cours Pinteville - Meaux

☎ 01 64 34 68 03

✉ conservatoire-meaux@wanadoo.fr

🌐 agglom-paysdemeaux.fr



Pays de Meaux
Communauté d'agglomération

→ LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS DE MEAUX

Les établissements d'enseignement artistique agréés par l'État répondent aux exigences du ministère de la Culture relatives à la qualité de l'enseignement et au niveau de compétence des professeurs.

Les cours suivent le calendrier scolaire.



→ OBJECTIFS :

- ▶ Initiation des tout jeunes enfants (3/5 ans)
- ▶ Enseignement de la musique instrumentale et vocale, de la musique populaire à la musique savante
- ▶ Création d'ensembles de caractères, de styles et de niveaux différents,
- ▶ Recherche permanente, tant musicale que pédagogique



→ DÉROULEMENT DES ÉTUDES

- ▶ accueil des enfants à partir de 3 ans : jardin musical (petite et moyenne section).
- ▶ possibilité de débiter l'instrument dès le 2^e semestre d'éveil, à 5 ans 1/2 environ, parallèlement à la formation musicale
- ▶ cours ouverts aux adultes

DURÉE DES COURS PAR SEMAINE	
Jardin musical (3 ans)	Cours collectif : 30 min Petite et moyenne section
Éveil musical (5 ans)	Cours collectif : 45 min
1^{er} CYCLE	
Initiation	Formation musicale : 1 h Cours individuel d'instrument : 20 min
4 années	Formation musicale : 1h (3 ^e année : 1h30) Chorale : 1h Cours individuel d'instrument : 30 min
Évaluation	
2^e CYCLE	
4 années	Formation musicale : 1h30 Chorale ou musique d'ensemble : 1h Cours individuel d'instrument : 45 min
Diplôme de fin de 2 ^e cycle	
3^e CYCLE (court)	
3 années	Formation musicale : 2h Chorale ou musique d'ensemble : 1h Cours individuel d'instrument : 45 min
Certificat d'études musicales (CEM)	

→ CURSUS TRADITIONNEL

Disciplines obligatoires complémentaires au cours d'instrument :

- ▶ formation musicale
- ▶ **une discipline de pratique collective, au choix :** chorale, maîtrise, musique d'ensemble, musique de chambre, orchestre etc....

→ CURSUS ADULTES

- ▶ Pas de formation musicale
- ▶ Pratique collective obligatoire
- ▶ 1h de cours individuel par mois

→ ATELIERS DÉCOUVERTE

- ▶ Découverte de tous les instruments au choix

La pratique d'une seconde activité est autorisée à partir du 2^e cycle, moyennant une cotisation supplémentaire annuelle.

→ VIE MUSICALE DU CONSERVATOIRE :

- ▶ **Auditions de classes internes :** salle Mozart
- ▶ **Concerts, spectacles et auditions externes :**
 - Cathédrale Saint-Étienne
 - Espace Caravelle
 - Église Saint-Nicolas
 - Salle du Manège
 - Musée Bossuet
 - Théâtre Luxembourg
 - Fête de la Musique : Jardin Pierre-Tabart
 - Églises et salles de la CAPM
 - Participation à la vie culturelle de la CAPM

